

OBJET Nomination de délégués du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs
Article L. 2121-33 du Code général des Collectivités territoriales

Par Délibération n° 14/2-03 en séance du 12 avril 2014 modifiée par Délibération n° 16/6-39 du 19 novembre 2016 et par Délibération n° 17/5-005 du 12 juillet 2017, vous aviez désigné des délégués de notre assemblée pour siéger, entre autres :

au Comité de la Caisse des Ecoles	CADJEE Ibrahim, CHOPINET Gérard, CLAIN Claudette, ADAME Brigitte, HO-SHING Cynthia ;
Collège des élus du Conseil municipal	
à l'Assemblée générale de l'Association de Gestion de l'Ecole privée « Médersa »	CADJEE Ibrahim ;
au Conseil directorial de l'Institut Confucius de la Réunion	CADJEE Ibrahim ;
aux Conseils des Ecoles	
élémentaire « Lilas/ Bois noirs »	CADJEE Ibrahim,
élémentaire « Bancouliers »	CADJEE Ibrahim,
maternelle « Ylang-Ylang »	CADJEE Ibrahim,
élémentaire « Saint-Bernard »	HOARAU Brigitte.

Il y a lieu aujourd'hui de pourvoir au remplacement de Monsieur CADJEE au sein de ces organismes et, dans le même temps, de procéder à la nomination d'un délégué à l'Assemblée générale de l'Association de Gestion de l'Ecole privée « Iris Hoarau » et d'un nouveau délégué au Conseil de l'Ecole élémentaire « Saint-Bernard ».

Je vous demande donc de valider la nomination suivante :

- Monsieur HOAREAU Jean-François à la Caisse des Ecoles ;
- Monsieur NAILLET Philippe à l'Ecole privée « Médersa » ;
- Monsieur CHOPINET Gérard à l'Ecole privée « Iris Hoarau » ;
- Monsieur HOAREAU Jean-François à l'Institut Confucius de la Réunion ;
- Monsieur LESCAT Michel à l'Ecole élémentaire « Lilas/ Bois noirs » ;
- Madame ARLANDON Corine à l'Ecole élémentaire « Bancouliers » ;
- Madame CLAIN Claudette à l'Ecole maternelle « Ylang-Ylang » ;
- Monsieur HOAREAU Jean-François à l'Ecole élémentaire « Saint-Bernard ».

OBJET **Nomination de délégués du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs**
Article L. 2121-33 du Code général des Collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 14/2-03 en séance du 12 avril 2014 modifiée par Délibération n° 16/6-39 du 19 novembre 2016 et par Délibération n° 17/5-005 du 12 juillet 2017 ;

Vu le RAPPORT N°18/1-002 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

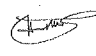
En application des articles L. 2121-21 alinéa 4 et L. 2121-33 du CGCT, valide la nomination de délégués au sein d'organismes extérieurs, ainsi qu'il suit :

au Comité de la Caisse des Ecoles	HOAREAU Jean-François ;
à l'Assemblée générale de l'Association de Gestion de l'Ecole privée	
« Médersa » « Iris Hoarau »	NAILLET Philippe, CHOPINET Gérard ;
au Conseil directorial de l'Institut Confucius de la Réunion	HOAREAU Jean-François ;

(confer à la page suivante)

au Conseil de l'Ecole	
élémentaire « Lilas/ Bois noirs »	LESCAT Michel,
élémentaire « Bancouliers »	ARLONDON Corine,
maternelle « Ylang-Ylang »	CLAIN Claudette,
élémentaire « Saint-Bernard »	HOAREAU Jean-François.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180223-181002-DE
Date de télétransmission : 05/03/2018
Date de réception préfecture : 05/03/2018

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/03/2018

Gilbert ANNETTE